La France : une puissance maritime ?

Fiche méthode

(Géographie Tle · Thème 1 · Mers et océans : au cœur de la mondialisation · Question spécifique sur la France)

La démarche de la composition

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme et je délimite l'espace. Ex. « La France : une puissance maritime ? » : puissance maritime = capacité à tirer de la mer des richesses, à y faire circuler ses marchandises, à y projeter sa force et à y faire respecter ses droits ; la France = métropole ET outre-mer.

2. Je pose une problématique qui reprend le point d'interrogation. Ex. « Dans quelle mesure la France parvient-elle à transformer le potentiel exceptionnel de son espace maritime en une puissance réelle ? »

3. Je construis un plan qui raisonne, chaque partie appuyée sur des exemples localisés. Ex. I. Un potentiel exceptionnel, fondé sur le droit et sur l'outre-mer ; II. Une puissance réelle mais sélective : militaire, économique, diplomatique ; III. Une puissance incomplète et fragile.

4. Je rédige l'introduction (accroche, définitions, problématique, plan) et une conclusion qui **tranche** : plus forte par la présence et l'influence que par les moyens économiques.

Le réflexe — un paragraphe = une idée, prouvée par un exemple localisé et chiffré ; au moins un changement d'échelle par partie (monde, Europe, France, un lieu). Couples utiles : potentiel / valorisation, métropole / outre-mer, puissance / influence, exploiter / préserver, souveraineté / contestation.

Cas 1 · Présenter l'espace maritime

Réflexe — ordre de grandeur, proportion, fondement juridique.

Exemple. En une phrase.

Un ordre de grandeur, un rang mondial, une proportion ultramarine, puis une loi et un traité qui fondent ces droits.

Attention — des droits souverains sur les ressources, pas la souveraineté.

Cas 2 · Présenter un port

Réflexe — façade, spécialisation, liaisons terrestres et maritimes, un chiffre avec son unité.

Exemple. Comparer deux ports.

L'un domine en tonnes grâce aux vracs, l'autre en conteneurs grâce à un terminal moderne : même rang, deux unités.

Attention — « premier port » : préciser isolément ou en ensemble, en tonnes ou en EVP.

Cas 3 · Traiter une ressource

Réflexe — un lieu, un acteur, une limite.

Exemple. Exploiter / préserver.

Une ressource convoitée, un contrat d'exploration, une décision politique qui refuse l'extraction : la tension tient en trois faits.

Attention — explorer n'est pas exploiter ; une usine marémotrice n'est pas un parc éolien.

Cas 4 · Classer les outils de la marine

Réflexe — dissuader, intervenir, protéger, influencer.

Exemple. Un exemple par verbe.

> Un sous-marin invisible, un groupe aéronaval projeté, un sauvetage coordonné à terre, un sommet international accueilli.

Attention — un SNLE dissuade, un SNA attaque : ne pas les confondre.

Cas 5 · Identifier un acteur

Réflexe — qui, quoi, à quelle échelle.

Exemple. Croiser les échelles.

> L'Union fixe des quotas, l'État écrit une stratégie, une région gère un port, une entreprise arme des navires.

Attention — un pourcentage d'aires protégées ne dit rien de leur rigueur.

Cas 6 · Nuancer et conclure

Réflexe — une limite = un lieu + une réponse de l'État.

Exemple. Trancher sans caricaturer.

> Puissance par l'espace, la marine et l'influence ; puissance incomplète par les ports et la maîtrise effective des eaux.

Attention — le plan « atouts / faiblesses » répond mal au point d'interrogation.

Les pièges

- Écrire que la ZEE « appartient » à la France ou fait partie de son territoire.
- Confondre potentiel et puissance : deuxième ZEE ne veut pas dire deuxième puissance maritime.
- Oublier l'outre-mer, ou le réduire à des km² sans habitants, sans statuts, sans attentes.
- Comparer un port en tonnes et un autre en EVP, ou placer Marseille dans le range nord-européen.
- Additionner le plateau continental étendu à la ZEE comme un même type d'espace.
- Donner des chiffres trop précis et faux : un ordre de grandeur juste vaut mieux.
- Finir sans répondre à la question : la conclusion doit trancher de façon nuancée.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).